

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date - Heure	21 janvier 2016
Lieu	Mairie
Session	Publique
Date de la convocation	14 janvier 2016

Référence	CM-CR-2016-001
État du document	Validé

Présents	Sylvie BEZANNIER Patrick BARDE Jackie FERRE (maire) Lionel GAUTHIER Jonathan HUET	Ludovic NADEAU Claude NIOCHAUT Didier RIVIERE Patrick VABOIS Nicolas VANNEAU
Pouvoir	Corinne LUCAS donne pouvoir à Jackie FERRE Clémentine BOURBON- - DENIS donne pouvoir à Sylvie BEZANNIER	
Excusé	Laurent DUMONT	
Absentes	Josette MATTRAY Lydie ZIMMERMANN	
Secrétaire de séance	Claude NIOCHAUT	
Secrétaire de mairie	Viviane HUGUET Virginie CARTON	
Début de séance	20H35	
Fin de séance	22H20	

ORDRE du JOUR

01 - Ouverture de séance.....	02
02 - Approbation du CR de la dernière séance en date du 18 décembre 2015	02
03 - Délégation de Monsieur le Maire.....	02
04 – Fonds de péréquation 2016.....	02
05 – Demande de subventions auprès du FDAIC2016 et du fonds de concours de Chartres Métropole.....	02
06 – Vente de parcelle.....	05
07 – Chartres Métropole : projet de mutualisation.....	05
08 - Demandes de subventions auprès de la commune.....	05
09 – APS : modification du tarif.....	06
10 – Dénomination de 2 parcs communaux.....	06
11 – Rosière 2016.....	07
12 - Enquête publique du parc éolien de St mathurin, commune de Moinville la Jeulin, Eure et Loir.....	07
13 - Informations diverses.....	07
14 - Clôture de séance.....	07



Monsieur le Maire procède à l'appel des élus et donne les pouvoirs qu'il a en sa possession, Corinne LUCAS donne pouvoir à Jackie FERRE, Clémentine BOURBON--DENIS donne pouvoir à Sylvie BEZANNIER

10 membres sont présents, le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

01. Ouverture de séance – Désignation d'un secrétaire

DELIBERATION 2016-001

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance.

Claude NIOCHAUT accepte le poste.

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

01. Ouverture de séance – Point supplémentaire

DELIBERATION 2016-002

Conformément à l'article L 2121-12 du CGCT, le conseil est invité à se prononcer sur l'examen d'un nouveau point :

- Enquête publique du parc éolien de St mathurin, commune de Moinville la Jeulin, Eure et Loir

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

02. Approbation du compte rendu de la séance en date du 18 décembre 2015

Délibération 2016-003

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu du 18 décembre 2015.

Aucune remarque n'étant faite.

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

03. Délégation de Monsieur le Maire

Délibération 2016-004

Conformément à la délibération 2014-32 du 28 mars 2014, Monsieur le Maire informe les membres du conseil sur les délégations de signatures.

Décision 2016-01 : avenant concernant la prolongation du fonctionnement de la bibliothèque municipale avec le Conseil Départemental

Décision 2016-02 : contrat de restauration avec Yvelines Restauration concernant les repas de la cantine, du centre aéré et le portage de repas pour le CCAS

Décision 2016-03 : contrat d'entretien, vidéo projecteurs TBI avec Eri-concept informatique

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

04. Fonds de péréquation 2016

Délibération 2016-005

Monsieur le Maire rappelle que le produit du fonds de péréquation constitue une recette non fiscale de la section de fonctionnement du budget des communes de moins de 5 000 habitants déterminée en fonction du niveau d'investissement de la commune.

Pour l'année 2016, le plafond de subvention est fixé à 24 500€ correspondant à un taux de 50% du montant HT soit 49 000 € de travaux au titre de l'investissement.

Sont pris en considération les travaux ou acquisitions supérieurs à 1 500€HT mandatés au cours de l'exercice, financés sur les crédits de la section d'investissement du budget communal principal. Sont exclues du fonds les dépenses liées à l'aménagement des lotissements.

Après débat, le Conseil municipal :

- **SOLLICITE** ce fonds auprès du Conseil Départemental.

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

05. Demande de subventions au titre du FDAIC2016 et du fonds de concours de Chartres Métropole

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à présenter les 5 dossiers pouvant être éligible au FDAIC2016 et au Fonds de Concours de Chartres Métropole.

PARC DE LA JUSTICE - Délibération 2016-006

Pour un montant de 22 820€HT – soit 27 384€TTC
Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation, pour un montant de 6 846€ soit 30% du coût du projet.
L'échéance prévisible de réalisation des travaux est le suivant :
Début des travaux : second semestre 2016 - Fin des travaux : second semestre 2016.
Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit

CHARGES		PRODUITS	
<input type="checkbox"/> coût global	22 820€	➔ Financements privés : CAF Mécénat Fédération sportive Sous total financement privés :	
		➔ Financements publics : Union Européenne Etat – DETR Etat – DRAC Région Centre Département E&L FDAIC6 846€ (30% de la dépense) Département E&L CDDI CNAF Réserve parlementaire Fonds de concours.....6 846€ (30 % de la dépense) Agence de l'Eau Emprunt Autofinancement.....9 128€ (40% de la dépense) Sous total financement publics :.....22 820€ (100% de la dépense)	
Total CHARGES	22 820€	Total PRODUITS	22 820€

Après, débat, le conseil municipal :
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter ce fonds auprès du Conseil Départemental et de Chartres Métropole

➔ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

REFECTION DE VOIRIE, CHEMIN DES GRAVIERS - Délibération 2016-007

Pour un montant de 17 656€HT – soit 21 187.20€TTC
Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation, pour un montant de 5 297€ soit 30% du coût du projet.
L'échéance prévisible de réalisation des travaux est le suivant :
Début des travaux : second semestre 2016 - Fin des travaux : second semestre 2016
Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit

CHARGES		PRODUITS	
➔ coût global	17 656€	➔ Financements privés : CAF Mécénat Fédération sportive Sous total financement privés :	
		➔ Financements publics : Union Européenne Etat – DETR Etat – DRAC Région Centre Département E&L FDAIC.....5 297€ (30% de la dépense) Département E&L CDDI CNAF Réserve parlementaire Fonds de concours.....5 297€ (30 % de la dépense) Agence de l'Eau Emprunt Autofinancement.....7 062€ (40% de la dépense) Sous total financement publics :17 656€ (100% de la dépense)	
Total CHARGES	17 656€	Total PRODUITS	17 656€

Après, débat, le conseil municipal :
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter ce fonds auprès du Conseil Départemental et de Chartres Métropole

➔ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

REALISATION BORDURES DE TROTTOIRS – rue de Voves - Délibération 2016-008

Pour un montant de 16 048€HT – soit 19 257.60€TTC
Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation, pour un montant de 4 814€ soit 30% du coût du projet.
L'échéance prévisible de réalisation des travaux est le suivant :
Début des travaux : second semestre 2016 - Fin des travaux : second semestre 2016
Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit

CHARGES		PRODUITS	
→ coût global	16 048€	→ Financements privés : CAF Mécénat Fédération sportive Sous total financement privés :	
		→ Financements publics : Union Européenne Etat – DETR Etat – DRAC Région Centre Département E&L FDAIC.....4 814€ (30% de la dépense) Département E&L CDDI CNAF Réserve parlementaire Fonds de concours.....4 814€ (30 % de la dépense) Agence de l'Eau Emprunt Autofinancement.....6 420€ (40% de la dépense) Sous total financement publics :.....16 048 € (100% de la dépense)	
Total CHARGES	16 048€	Total PRODUITS	16 048€

Après, débat, le conseil municipal :
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter ce fonds auprès du Conseil Départemental et de Chartres Métropole

ADOpte à l'unanimité par le conseil municipal

BARRIERES – COMPLEMENT – Travaux en régie - Délibération 2016-009

Pour un montant de 3 051.10€HT – soit 3 408.06€TTC
Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation, pour un montant de 915€ soit 30% du coût du projet.
L'échéance prévisible de réalisation des travaux est le suivant :
Début des travaux : second semestre 2016 - Fin des travaux : second semestre 2016
Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit

CHARGES		PRODUITS	
→ coût global	3 051.10€	→ Financements privés : CAF Mécénat Fédération sportive Sous total financement privés :	
		→ Financements publics : Union Européenne Etat – DETR Etat – DRAC Région Centre Département E&L FDAIC915€ (30% de la dépense) Département E&L CDDI CNAF Réserve parlementaire Fonds de concours.....915€ (30 % de la dépense) Agence de l'Eau Emprunt Autofinancement1 221.10€ (40% de la dépense) Sous total financement publics : 3 051.10€ (100% de la dépense)	
Total CHARGES	3 051.10€	Total PRODUITS	3 051.10€

Après, débat, le conseil municipal :
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter ce fonds auprès du Conseil Départemental et de Chartres Métropole

ADOpte à l'unanimité par le conseil municipal

EQUIPEMENTS INFORMATIQUES - Délibération 2016-010

Pour un montant de 3 650€HT – soit 4 380€TTC

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds de concours de Chartres Métropole, pour un montant de 2 190€ soit 30% du coût du projet.

L'échéance prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : second semestre 2016 - Fin des travaux : second semestre 2016

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit

CHARGES		PRODUITS	
→ coût global	3 650€	→ Financements privés : CAF Mécénat Fédération sportive Sous total financement privés :	
		→ Financements publics : Union Européenne Etat – DETR Etat – DRAC Région Centre Département E&L FDAIC Département E&L CDDI CNAF Réserve parlementaire Fonds de concours.....2 190€ (60 % de la dépense) Agence de l'Eau Emprunt Autofinancement.....1 460€ (40% de la dépense) Sous total financement publics :3 650€ (100% de la dépense)	
Total CHARGES	3 650€	Total PRODUITS	3 650€

Après, débat, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter ce fonds auprès de Chartres Métropole

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

06. Vente de parcelle

Délibération 2016-011

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à vendre une parcelle se situant Boinville au Chemin, aux abords de la parcelle cadastrée A1103, parcelle attenante à la parcelle du propriétaire.

Monsieur le Maire précise que les services des Domaines ont été saisis.

Après débat, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à cette vente et à signer tous documents

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

07. Chartres Métropole : projet de schéma de mutualisation

Délibération 2016-012

Monsieur le Maire a reçu en date du 11 janvier dernier, un courrier de Chartres Métropole concernant le projet de schéma de mutualisation.

Monsieur le Maire présente ce projet.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur ce projet relatif aux mutualisations de services entre Chartres Métropole et ses communes membres.

Après débat, le conseil municipal :

- **EMET** un avis favorable à ce projet de schéma de mutualisation

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

08. Demande de subvention auprès de la commune

FNACA - Délibération 2016-013

Monsieur le Maire a reçu en date du 11 janvier une demande de subvention pour l'année 2016 de la FNACA.

Après présentation de la demande de subvention par Sylvie BEZANNIER, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 135€ à la FNACA pour 2016

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

LA LIGUE CONTRE LE CANCER - Délibération 2016-014

Monsieur le Maire a reçu en date du 11 janvier une demande de subvention pour l'année 2016 de la Ligue contre le cancer.

Après présentation de la demande de subvention par Sylvie BEZANNIER, le conseil municipal :

- **DECIDE** de REJETER la demande de subvention

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

09. Activités périscolaires : modification du tarif

Délibération 2016-015

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, l'activité « sports » dans le cadre des activités périscolaires n'est plus dispensée et n'est pas remplacée.

De ce fait, le forfait tarifaire doit être revu à la baisse.

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs ont été votés au mois de novembre 2015, pour une application au 1^{er} janvier 2016.

Nicolas VANNEAU, adjoint chargé des affaires scolaires, soumet la proposition et précise que les montants sont annuels.

Tranche	Prix Période	Prix avec réduction	Montant réduction
Tranche 1 – 0 à 12 000€	70,00 €	58,80 €	11,20 €
Tranche 2 – 12 001 à 18 000€	85,00 €	71,40 €	13,60 €
Tranche 3 – 18 001 à 24 000€	100,00 €	84,00 €	16,00 €
Tranche 4 – 24 001 à 30 000€	115,00 €	96,60 €	18,40 €
Tranche 5 – 30 001 à 36 000€	130,00 €	109,20 €	20,80 €
Tranche 6 – 36001 et +	145,00 €	121,80 €	23,20 €
Hors commune	200,00 €	168,00 €	32,00 €

Monsieur VANNEAU précise que cette réduction sera applicable dès le 1^{er} janvier 2016 et seulement pour les enfants ayant choisi le sports comme activité.

Après débat, le conseil municipal

- **SE DECLARE** favorable à cette proposition

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

10. Dénomination de 2 pars communaux

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que ce point a été abordé lors de la séance du 18 décembre 2015.

Des propositions ont été faites, à savoir :

Pour le parc de la petite enfance, propositions :

Monsieur le Maire

Parc Robert Fontugne, ancien maire 1989/1995

Parc Etienne Callu, ancien maire de 1935/1965

Nicolas VANNEAU

Le royaume de Loys de Billy

Parc des p'tits Gilloniens

Pour la parc dit de la Justice, propositions :

Monsieur le Maire Parc Eugène Cellot

Nicolas VANNEAU Parc Pierre Montaudouin (hommage aux résistants)

Vu les arguments de chacun ayant fait une proposition

Monsieur le Maire demande si le vote peut se faire à main levée, aucune objection n'est faite.

DENOMINATION DU PARC DE LA PETITE ENFANCE - Délibération 2016-016

Monsieur le Maire retire ses 2 propositions, le choix se fera donc entre :

- Le royaume de Loys de Billy

- Le parc des p'tits Gilloniens

Après discussion, les membres du conseil décident de modifier les noms, le choix se fera entre :

- le parc Loys de Billy

- l'espace Loys de Billy

Monsieur le Maire invite les membres du conseil à voter à main levée, les résultats sont les suivants :

- le parc Loys de Billy : 7 votes

- l'espace Loys de Billy : 5 votes

Après vote, le conseil municipal

- **VALIDE** le nom du parc de la petite enfance « **LE PARC LOYS DE BILLY** »

↳ **ADOpte** par la majorité du conseil municipal

DENOMINATION DU PARC DIT DE LA JUSTICE - Délibération 2016-017

Monsieur le Maire invite les membres du conseil à voter à main levée, les résultats sont les suivants :

- Parc Eugène Cellot : 9 voix
- Parc Pierre Montaudouin : 2 voix
- 1 abstention

Après vote, le conseil municipal

- **VALIDE** le nom du parc dit de la justice « **PARC EUGENE CELLOT** »

ADOPTÉ par la majorité du conseil municipal

11. Rosière 2016

Délibération 2016-018

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de répondre aux souhaits d'Eugène Cellot, une rosière doit être élue chaque année et doit répondre aux critères suivants :

- Être âgée de 18 à 21 ans (date limite des 18 ans le 20 mars 2016, dimanche des Rameaux)
- Résider dans la commune

- S'engager à entretenir les sépultures de la famille Cellot-Caille pour la Toussaint et les Rameaux

Monsieur le Maire précise qu'un courrier sera adressé à toutes les jeunes filles répondant aux critères.

La date limite de dépôt des candidatures est le 31 mars 2016

Après débat, le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à respecter la volonté d'Eugène Cellot

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

12. Enquête publique du parc éolien de St mathurin, commune de Moinville la Jeulin, Eure et Loir

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal d'un courrier concernant l'enquête publique du parc éolien de St mathurin, commune de Moinville la Jeulin, Eure et Loir qu'il va adresser au commissaire enquêteur.

Monsieur Didier RIVIERE quitte la séance à 22 heures.

13. Informations des différents départements communaux

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

Préfecture d'Eure et Loir

Validation de la convention projet éducatif territorial (PEDT)

Préfecture d'Eure et Loir

Installation classée pour la protection de l'environnement – Ste centrale biogaz de la beauce alnéoise à Auneau

REGIES

La REGIES devient Chartres Métropole innovations numériques à partir du 1^{er} janvier 2016

Visite de Jean Pierres GORGES

Le vendredi 15 janvier toute la matinée. L'occasion d'échanger sur les problématiques et les projets.

Le projet éolien

La commission Départementale Environnementale aura lieu le 27 janvier 2016.

Monsieur le Maire laisse la parole aux élus :

- Sylvie BEZANNIER informe :

- le repas des Aînés aura lieu le **dimanche 24 avril 2016**

14. Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 20.